

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26162
---	--	---

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAULTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention GEREDIS - La Ferrière

Dans le cadre de la restructuration du réseau de distribution d'énergie électrique sur la commune de Bressuire, la Société GEREDIS projette l'implantation d'une ligne électrique souterraine au Lieu-dit La Ferrière à Bressuire.

Le tracé de cette ligne emprunte deux parcelles appartenant à la commune, cadastrées ZI 45 et ZI 157.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux et l'exploitation ultérieure de l'ouvrage, il est nécessaire de conclure avec la société GEREDIS deux conventions de servitude relatives à ces parcelles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude avec la société GEREDIS concernant les parcelles cadastrées ZI 45 et ZI 157, en vue de l'implantation d'une ligne électrique souterraine ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_162-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 16/09/2026